

# GACACA ET TRAUMA

## Le suivi psychosocial des victimes de traumatisme au Rwanda

IBUKA, KANYARWANDA, DED/ZFD  
Kigali, décembre 2007

## TABLE DE MATIERE

Introduction : Le génocide et ses conséquences.....	1
L'approche psychosociale : Un outil de soutien.....	2
Les initiatives prises dans le domaine de la santé mentale au Rwanda après le génocide.....	4
Le suivi psychosocial pendant les Juridictions Gacaca des victimes de traumatisme. Le projet d' Ibuka, de Kanyarwanda et du Service Civil de Paix (DED/ZFD).....	5
« Le passé terrifiant ne meurt pas, il s'endort plutôt! » Témoignage d'un conseiller en traumatisme.....	7
« Je n'ai plus peur parce que je n'ai pas de choix. ». Entretien réalisé avec une assistante psychosociale.....	8
« Beaucoup se posent la question comment peut-on revivre ensemble après cela. » Entretien réalisé avec un assistant psychosocial.....	12
Bilan.....	14

Au cours de son histoire, le Rwanda a connu des crises sociales et politiques dont le point culminant fut le Génocide de 1994, aboutissement de différentes vagues d'extermination au Rwanda depuis 1959. Ce génocide dura 100 jours et emporta plus d'un million de victimes.

Le Rwanda fut colonisé par les Allemands après la conférence de Berlin sur l'Afrique en 1885. L'administration belge succéda aux Allemands à la suite de la Première Guerre Mondiale.

Le gouvernement colonial s'appuyait sur les autorités locales en place, à savoir le roi et l'aristocratie Tutsi, groupe minoritaire au Rwanda. Il se créa ainsi une différenciation totalement artificielle issue du regard du colonisateur. Cette différenciation « ethnique » entre "Hutu" et "Tutsi" était au départ théorique et devint réelle dans l'organisation coloniale de la société. Dans les années 30, des cartes d'identités « ethniques » furent introduites par le pouvoir colonial et chaque Rwandais possédant plus de 10 vaches fut déclaré Tutsi, celui possédant moins de 10 vaches devenait Hutu.

En 1959, les velléités d'indépendance du roi incitèrent la puissance coloniale belge à renverser son alliance au profit des Hutus, ce qui entraîna la chute de la royauté tutsie et la prise du pouvoir par les Hutus. Il s'ensuivit une vague d'émeutes et de pogroms qui entraîna l'exil de milliers de Tutsis.

Le Génocide de 1994 a eu des conséquences en profondeur dont les effets n'ont cessé d'accroître depuis. Elles s'exercent dans différents domaines:

-au niveau socio économique: il s'agit de la destruction du tissu social, de la perte de certaines valeurs socioculturelles, de la détérioration des relations sociales et des problèmes économiques.

-au niveau psychosocial collectif: elle concerne d'abord le grand nombre de veuves et d'orphelins sur lesquels pèsent la charge familiale, mais aussi la méfiance qui peut régner au sein de la population, la délinquance et la mendicité ainsi que les problèmes d'éducation.

-au niveau psychosocial individuel: le deuil, la dépression, les difficultés relationnelles, les troubles psychosomatiques, les phobies, la dépendance aux substances psycho actives et le trauma touchent une part importante de la population, quels que soient l'âge et la catégorie sociale. Les différentes formes de traumatisme n'affectent pas seulement les rescapés du génocide et ceux qui sont devenus témoins, mais aussi les présumés coupables et leurs familles.

Rendre justice après le génocide est une nécessité vitale pour la société. En effet, les génocidaires, leur famille et les victimes rescapées «sont noyés » dans les conflits, conséquence directe du génocide. La justice classique, tant au Rwanda qu'au niveau international, n'a pas su répondre à cette exigence. Dans la recherche d'une issue de secours, le Rwanda est allé puiser dans son histoire traditionnelle pour instaurer une justice restauratrice et réconciliatrice: les Juridictions Gacaca.

L'objectif des Juridictions Gacaca est d'amener la communauté à s'interroger sur son passé, à juger les crimes commis et à créer les conditions propices à une cohabitation pacifique. Gacaca tente de trouver une solution juridique pour résoudre les lourdes séquelles du génocide et de permettre aux Rwandais d'envisager un avenir commun. Dans un pays où les non-dits et le silence pèsent, il était urgent d'ouvrir le dialogue pour que les langues se délient et que la vérité trouve sa voie. Dans le face à face entre bourreaux et victimes, l'enjeu initial est d'amener les premiers à s'expliquer à propos des actes qu'ils ont commis. Quant aux victimes, elles apprennent dans le moindre détail ce qui s'est passé. Mais, leur demander en outre de témoigner, c'est exiger à elles beaucoup plus qu'elles ne peuvent. On risque de retourner le couteau dans la plaie encore fraîche puisque demander à une victime de témoigner c'est lui demander beaucoup plus qu'elle ne puisse en général. La prise de parole est vécue par le rescapé comme un épuisement psychique. Dans le contexte des procès Gacaca, on constate que la parole ravive le trauma et provoque une souffrance psychique qui éprouve plus qu'elle n'apaise.

C'est dans le souci de prendre en charge ces victimes du traumatisme que le projet de suivi psychosocial des victimes du traumatisme a été mis en place.

Cette brochure nous permet d'une part de publier un aperçu de nos activités au profit d'intervenants au Rwanda mais aussi au profit d'autres acteurs internationaux dans le domaine de la santé mentale et de la gestion pacifique des conflits, et d'autre part, de faire connaître notre approche psychosociale dans le traitement des troubles psychotraumatiques issus des Juridictions Gacaca.

Les expériences faites au Rwanda sont riches et comportent autant de difficultés spécifiques que de résultats probants. Cette publication tente de contribuer à développer l'approche psychosociale dans un contexte post-conflit et de maîtrise juridique du passé.

Toute réponse, remarque, critique ou conseil nous aidera à perfectionner notre approche et nous permettra d'améliorer notre mission au Rwanda.



Photo: Benjamin Krumpf

Site mémorial à Gisozi, Kigali



Photo : Heide Rieder

Le travail psycho-social dans les associations de femmes

L'approche psychosociale se définit par différents niveaux d'intervention qui prennent en compte l'ensemble des facteurs de destruction psychique, physique et sociale et essaient parallèlement de renforcer les facteurs de protection sociale. Ces différents niveaux d'intervention peuvent être :

- la première urgence en cas de crise,
- l'encadrement psychologique post traumatique (groupes d'entraide, débriefing collectif, groupes de témoignage),
- la psychothérapie intensive (individuelle, familiale ou de groupe),
- des interventions sociales pour aider les personnes à trouver un soutien économique (un logement etc.) et à réorganiser des réseaux sociaux (par la création d'associations p.ex.), qui sont essentiels pour combattre le sentiment accablant de solitude.

Comme on le voit, une partie de ces initiatives concerne l'aspect psychosocial de la réponse au traumatisme. Mais les interventions sociales sont également importantes pour satisfaire les besoins de base des victimes et pour les protéger contre d'autres événements traumatiques. En général, le manque de soutien des individus après la guerre peut aggraver le trauma.

Le but du soutien psychosocial est d'aider les personnes à apprendre à gérer leur passé et à trouver des moyens pour s'orienter vers l'avenir. Le fait de reconnaître ses ressources personnelles est un facteur important dans la réflexion de soi et dans la reconstruction de la confiance en soi nécessaire pour affronter la vie quotidienne. Plus les personnes auront conscience de leurs ressources personnelles, plus elles échapperont à la dépendance émotionnelle liée aux événements traumatiques qui les empêchent de faire le lien entre le passé et l'avenir et de prendre soin d'elles-mêmes et des autres.

Le développement du soutien psychosocial devrait se faire là où les structures d'appui existent déjà au niveau des provinces, des districts, etc. Les personnes connaissant bien ces structures devraient être chargées d'en faciliter l'accès aux populations pour créer une relation de confiance en la stabilité du pays.

Les activités psychosociales sont liées au développement politique d'un pays. Elles servent d'intermédiaire entre les individus et la communauté et apportent une réponse aux frustrations de la population, aux tensions politiques et aux exclusions sociales. Elles permettent de dénoncer les justifications ethniques qui sont apportées aux conflits et aux tensions et s'efforcent de les déconstruire dans l'inconscient collectif.

La complémentarité des activités psychosociales avec d'autres projets de développement et des mesures de processus de réconciliation constitue un facteur clé de leur impact positif. Ces projets exigent une approche pluridisciplinaire concertée entre différents intervenants dans les domaines de la justice, de l'éducation et de la santé.

L'un des objectifs principaux du suivi psychologique post traumatique, dans le cadre d'une coopération de développement pour la prévention de crises post conflit, est avant tout de réduire le potentiel de conflits. Ces conflits naissent essentiellement du fait que, premièrement, la population n'a pas pu faire un travail de fond en se confrontant au pourquoi du génocide pour changer son état d'esprit et reconsidérer ses préjugés. Deuxièmement, la politique a doublement échoué : dans sa lutte contre la discrimination et la répression des groupes minoritaires en raison de leur religion, de leur ethnie de l'un côté et contre les violations des droits de l'homme et les crimes de guerre de l'autre.

Le suivi psychologique post traumatique vise la collectivité entière et s'articule autour d'un processus de réflexion sur l'injustice et sur les événements traumatisants du passé. Les interventions psychologiques créent des espaces de dialogue confidentiels où chaque individu peut tout aussi bien faire son deuil qu'exprimer son chagrin, ses sentiments de haine et son insatisfaction. L'écoute des victimes est certes importante, cependant elle doit s'accompagner au niveau politique d'une représentation des intérêts des victimes et de mesures de réhabilitation et de réintégration sociales. En apaisant les sentiments de vengeance, d'agressivité et de déclassement social, l'encadrement psychologique diminue notamment la souffrance individuelle.

Les acteurs qui travaillent dans le suivi post traumatique servent également de porte-parole aux victimes pour sensibiliser un sujet de politique nationale et internationale. Les défis

## LES REACTIONS POST- TRAUMATIQUES

La plupart des pathologies post traumatiques relèvent de la symptomatologie anxieuse (TSPT, attaque de panique, phobie) mais d'autres troubles peuvent s'observer comme la dépression post traumatique, les troubles de conduite (addictives, suicidaires), les somatisations, etc. Le trouble de stress post traumatique (TSPT) survient à la suite de l'exposition à un événement traumatique « hors du commun » (comme les actes de guerre, la violence sexuelle, les catastrophes naturelles, etc.) ou à un stress extrême.

Le TSPT est une affection durable et repose sur un trépied clinique de symptômes persistants :

1. la reviviscence traumatique (les symptômes d'intrusion décrits comme des reviviscences involontaires répétées et le sentiment que l'événement va se reproduire)
2. l'état d'hyperéveil
3. les symptômes d'évitement avec émoussement de la réactivité générale (un comportement d'évitement et de retrait caractérisé par la réduction des sorties et une moindre participation aux activités sociales)<sup>1</sup>,

Pour quelques des victimes, ces symptômes peuvent finir par s'estomper spontanément. Les autres continuent à souffrir des conséquences post-traumatiques. La prévalence du TSPT varie selon les événements traumatiques: environ 50% des victimes de viol, 30% pour le groupe des ex-combattants ou des rescapés des attaques terroristes, 20% chez les victimes d'agression physique, 10% chez les accidentés de la route et 5% pour les populations touchées par des catastrophes naturelles<sup>2</sup>.

sont nombreux pour les intervenants qui oeuvrent pour une coexistence paisible. Ils doivent compenser les problèmes qui subsistent et qui naissent à la suite d'un travail de fond sur le passé et par ailleurs il leur faut montrer aux victimes qu'il existe des voies d'expression non-violentes. Les intervenants cherchent une approche qui supprime les sentiments de haine et de vengeance et qui détache la victime d'un face à face sys-

tématique avec le bourreau. Un des objectifs de la réconciliation est d'accroître la compréhension mutuelle et l'empathie envers la partie adverse. Pour cette raison, l'amélioration et l'organisation des compétences du suivi psychologique post traumatique sont des aspects essentiels de la gestion des conflits.



Photo : Heide Rieder

Après le génocide au Rwanda on avait besoin de trouver des mots adéquats pour décrire des états psychiques rencontrés dans la population. Au début on parlait d'ihahamuka et d'ihungabana. La première notion décrit des troubles intérieurs parlant plus précisément d'une crise de décompensation psychique. Vu que le mot faisait référence à « la vache folle » on l'a changé. Le terme utilisé aujourd'hui pour décrire le traumatisme psychique c'est ihungabana, ce qui signifie un changement de comportement dans une personne par rapport à un événement.

<sup>1</sup> American Psychiatric Association. (1994). *Diagnostic and Statistical manual of mental disorders, 4th edition (DSM IV)*. Washington, DC: A.P.A.

<sup>2</sup> Yehuda, R.(2002). *Post-traumatic stress disorder*. *New England Journal of Medicine*, 346, 108-114.

**A**près le génocide, différentes institutions étatiques et non-gouvernementales ont mis en place des programmes de santé mentale pour apporter un soutien aux personnes victimes de traumatisme.

Le projet d'encadrement psychosocial d'Ibuka, de Kanyarwanda et du Service Civil de Paix (DED/ZFD) pendant les Juridictions Gacaca est une de ces nombreuses initiatives.

Clarifions le contexte historique en présentant l'évolution des institutions mises en place dans le domaine de la santé mentale et du traumatisme au Rwanda après le génocide. Soulignons que la description ci-dessous n'est pas exhaustive mais en donne un aperçu général.

En 1995, le Ministère de la Réhabilitation a créé le Centre National du Traumatisme (CNT). Par la suite, cette institution a été mise sous la tutelle du Ministère de la santé. En l'espace de deux ans, plus de 20.000 enseignants, personnel d'orphelinats et infirmiers, encadrés par des conseillers spécialisés, ont été formés pour le dépistage du traumatisme psychique. Pendant la même période, l'Hôpital Neuropsychiatrique de Ndera est devenu la structure nationale de référence dans ce domaine en collaboration avec le Kigali Health Institute (KHI). Dans les années qui ont suivi, 300 infirmiers ont également reçu une formation appropriée. Le CNT a changé de nom et de statut et a lancé le programme du Service des Consultations Psychosociales (SCPS) qui est un centre d'accueil et de traitement.

La faculté de psychologie et de science de l'éducation de l'Université Nationale du Rwanda (UNR), créée en 1963, a introduit en 1999 la psychologie clinique au sein du cursus universitaire pour mettre en œuvre un programme de

santé mentale accompagné d'une approche psychosociale. Ce programme souhaite multiplier les méthodes de soutien psychosocial par le biais des réseaux de santé mentale communautaires. Depuis 2003, l'Université de l'Agriculture, de la Technologie et de l'Éducation de Kibungo (UNATEK) propose également des formations spécifiques de psychologues cliniciens.

En 1998 a été fondée l'Association Rwandaise des Conseillers en Traumatisme (ARCT-RUHUKA). C'est une organisation d'appui professionnel aux programmes de prévention et de prise en charge du traumatisme. À l'initiative et grâce au financement du Fond d'Aide aux Rescapés du Génocide (FARG), le premier cycle de formation a pu commencer en octobre 1999 avec un effectif de 24 conseillers en traumatisme qui, par la suite, ont été répartis dans les différents districts du pays pour améliorer le soutien professionnel. En 2005, ces conseillers du FARG ont été affectés au siège d'Ibuka, le collectif des organisations des rescapés du Génocide qui compte aujourd'hui un nombre de 34 conseillers en traumatisme.

De plus, il existe un grand nombre d'organisations non-gouvernementales (ONG) nationales et internationales qui dispensent des formations dans le domaine du traumatisme: Avega, Médecins Sans Frontières (MSF), Icyuzuzo, Igiti, Cy'ubugingo, Handicap International, Hope and Homes for Children, Uyisenga n'manzi, World Vision et bien d'autres.

Au total, à la fin de l'année 2007, 273 conseillers en traumatisme ainsi que 3812 assistants psychosociaux, 152 infirmières psychiatriques et 12 psychologues cliniciens ont été formés par ces institutions.



Centre d'accueil et de traitement à Kigali

Photo : Heide Rieder

## Le suivi psychosocial des victimes de traumatisme pendant les Juridictions Gacaca: Le projet d'Ibuka, de Kanyarwanda et du Service Civil de Paix



Conseillère en traumatisme pendant l'atelier d'évaluation

Le projet de suivi psychosocial pendant les Juridictions Gacaca a été initié par les associations Ibuka, Kanyarwanda et le Service Civil de Paix (ZFD) du Service Allemand de Développement (DED) pour apporter une réponse aux problèmes émanants de la remontée du passé pendant les procès Gacaca. D'une manière générale, ce processus pénal fait revivre des événements douloureux au sein de la population et fait renaître des sentiments de peur, d'insécurité, de manque de confiance, de haine, de chagrin et de solitude, surtout parmi les témoins et les rescapés. L'émergence de la « vérité » risque de durcir les conflits entre les familles qui cohabitent sur les collines, de réveiller certaines blessures et d'aggraver les traumatismes. Ces juridictions nécessitent des mesures d'assistance psychosociale pour améliorer la gestion et la prévention de conflits internes et externes, qui seules laissent présumer une cohabitation pacifique au Rwanda. Ces mesures sont donc utiles à trois niveaux différents: au niveau des services de santé mentale, au niveau des interventions pénales et en matière de réconciliation et de paix.

Ibuka, Kanyarwanda et le ZFD ont mis en place une assistance psychosociale dont l'objectif est de préparer psychologiquement les personnes à témoigner, de prendre en charge celles qui seront replongées dans la souffrance du passé et d'assurer le suivi après les procès. Grâce au travail de soutien de groupe et de soutien individuel, le projet a su créer des espaces de confiance, d'écoute et de compréhension pour aider les témoins à se souvenir, à parler et à gérer les décisions prises et leurs conséquences - notamment des révélations, des accusations ou des libérations. Le soutien psychologique ne s'adresse pas uniquement aux rescapés mais à toute personne victime de traumatisme.

La tâche principale du projet est de créer un réseau entre les intervenants psychosociaux des ONG et ceux des autorités locales afin de mettre en place une structure permanente qui garantisse une continuité dans le soutien psychologique apporté aux groupes cibles pour prévenir les conflits émotion-

nels pendant les procès Gacaca.

Cette structure se compose d'une coordination de projet (deux psychologues et une juriste, provenant d'Ibuka, du ZFD et de Kanyarwanda), accompagnée d'experts responsables des formations.

La coordination de projet soutient les conseillers en traumatisme qui, à leur tour forment et encadrent les assistants psychosociaux qui travaillent sur le terrain et accompagnent les groupes cibles sur les sites mêmes des Juridictions Gacaca. Au début, les assistants psychosociaux se présentent aux autorités locales et devant les assemblées Gacaca pour se faire connaître. Bien après, ils participent aux juridictions en expliquant aux participants ce qu'est un traumatisme, quels sont les risques de provoquer ou de vivre des conflits émotionnels pendant les juridictions et comment intervenir pour prévenir ou faciliter la gestion de ces conflits. Le besoin est grand dans la popu-

lation. Une bonne communication entre les groupes cibles, les assistants psychosociaux, les conseillers en traumatisme, les centres de santé et les autorités locales et le dévouement des acteurs permettent aux personnes en situation de conflit émotionnel de trouver quelqu'un qui les aide. On fait alors intervenir les assistants psychosociaux et ils improvisent des espaces d'écoute et de soutien soit dans les bureaux des autorités locales, soit dans les centres de santé ou bien sur l'herbe ou même à la maison. Afin d'éviter un traumatisme indirect des assistants psychosociaux et leur épuisement psychique, les conseillers les encadrent régulièrement lors de réunions et de supervisions.

### IBUKA

Ibuka, qui signifie littéralement « Souviens-toi » est une structure, créée en 1995, qui regroupe au moins 10 associations des rescapés du génocide ainsi que tout autre individu et organisation soucieux de lutter contre le génocide perpétré au Rwanda et de contribuer particulièrement à la réhabilitation des rescapés et de la société rwandaise.

IBUKA s'est assignée pour grandes missions de

- Perpétuer la mémoire du génocide (faire la plus large documentation sur le génocide de 1994 et mettre sur pied un centre de documentation sur le génocide et combattre l'idéologie divisionniste et exclusiviste)
- Assurer une assistance psychosociale aux rescapés du génocide (la scolarisation des orphelins du génocide, la recherche de l'habitat aux sans logis, les soins aux personnes rendues infirmes, l'assistance matérielle ainsi que l'appui au développement économique et social)
- Assurer l'assistance juridique et judiciaire aux rescapés du génocide devant les instances administratives et judiciaires

Pendant la première phase du projet de novembre 2005 à février 2006, financée par la Coopération Technique Allemande (GTZ), nous avons formé et affecté douze conseillers en traumatisme. Chaque conseiller est responsable d'un district. Après une formation spécifique sur le suivi psychosocial pendant les Juridictions Gacaca, les 12 conseillers ont accompagné les participants vulnérables sur les sites des procès pendant trois mois avec une supervision à l'échelle régionale. La deuxième phase du projet, financée elle par l'Institut des Relations Etrangères (IfA) précisément du programme Résolution Civile des Conflits (ZIVIK), était axée sur l'évaluation des premières expériences et sur la formation des formateurs. Afin de créer une équipe de 18 assistants autour de chaque conseiller, nous avons conçu des modules de formation que les conseillers ont utilisé pour pouvoir former eux-mêmes leurs futurs assistants psychosociaux à raison de trois cycles de douze participants. Les contenus de la formation s'articulaient autour et de la Juridiction Gacaca, de la



Photo : Denyse Umutohi

Conseillers en traumatisme avec les coordinatrices du projet

#### KANYARWANDA a.s.b.l

Kanyarwanda est une Association pour la Promotion de l'Union par la Justice Sociale, créée en 1991. L'association a comme objectif de constituer un cadre de réflexion, d'études, de pression et d'action politique et humanitaire dans le domaine des relations entre les diverses composantes de la société aussi que lutter contre les exclusions et les discriminations.

L'association KANYARWANDA axe ses activités sur 4 domaines d'interventions suivants :

- Promotion et protection des droits humains (membre fondateur de CLADHO, collectifs de droit de l'homme)
- CARVITORE (Centre Africain pour la Réhabilitation de victimes de la Torture et de la Répression) : accueil des malades des victimes du génocide, organisation des groupes d'entraide et de formation pour des femmes violées dans des régions rurales comptant 6 groupes regroupant environ 300 femmes, forum de femmes violées ayant des enfants nés du viol
- CASOR (Collectif d'Aide pour la Scolarisation des Orphelins au Rwanda)
- Parrainage PROGETTO-Rwanda : encadrement des enfants orphelins vivant dans des familles vulnérables

#### SERVICE CIVIL de PAIX (ZFD)

Depuis 2001, les assistants techniques du Service Civil de la Paix (Ziviler Friedensdienst - ZFD) Rwanda s'engagent en collaboration avec leurs organisations partenaires (institutions gouvernementales et organisations de la société civile) à soutenir le processus de paix et de réconciliation. Au Rwanda, le ZFD poursuit trois objectifs principaux:

La promotion du processus de réconciliation à travers la reconstruction, la documentation et la gestion des violences du passé. Les spécialistes du ZFD appuient des initiatives qui encouragent la réflexion et le dialogue sur le passé :

- Le soutien psychosocial des victimes du génocide. En partenariat avec IBUKA et d'autres organisations les assistants techniques organisent des formations, renforcent les capacités et diffusent des méthodes du soutien psychosocial pour des groupes vulnérables constitués de veuves et d'orphelins.
- La promotion d'une pédagogie de la paix et le développement d'instruments pédagogiques de gestion des conflits.
- Les spécialistes appuient des projets « media pour la paix » ainsi que la conception du matériel pédagogique pour les écoles. Le ZFD soutient également, en collaboration avec ses partenaires locaux, le processus de réconciliation avec des activités sportives et culturelles destinées aux jeunes vivant essentiellement en milieu rural.

théorie du traumatisme psychique, du suivi en traumatisme, de la prise en charge du chagrin et du deuil, de l'écoute active, de la gestion des crises, du traumatisme indirect et de l'expérience du moi propre à chaque participant au cours de cette formation. À la mi 2006 le projet comptait 216 assistants psychosociaux répartis dans douze districts : Bugesera, Kayanza, Kirehe, Rwamagana et Ngoma (Province de l'Est); Rulindo (Province du Nord) ; Kicukiro et Gasabo (Ville de Kigali) ; Muhanga, Kamonyi et Ruhango (Province du Sud).

Début 2007 le projet s'est développé. Huit nouveaux conseillers (dont deux financés par la GTZ) ont commencé le processus de formation et le suivi des assistants psychosociaux dans 8 districts : Deux dans la Province de l'Ouest, - Karongi et Rutsiro, deux dans la Province de l'Est, - Gatsibo et Nyagatare -, deux dans la Province du Nord, - Rubavu et Nyabihu - et deux dans la Province du Sud, - Nyamagabe et Nyaruguru.

Grâce à l'encadrement psychologique des victimes de traumatisme, les 20 conseillers en traumatisme et leurs 336 assistants ont, pendant les procès, essayé de contribuer à éclaircir les événements traumatisants du génocide et à renforcer l'aspect thérapeutique des juridictions. L'assistance psychosociale a réussi à gérer les sentiments collectifs d'injustice, d'inégalité et de non-reconnaissance de la souffrance. Ces sentiments peuvent facilement être instrumentalisés et accroissent les risques de violence.

Les conseillers et leurs assistants psychosociaux sont parvenus à désamorcer les conflits sociaux entre les personnes concernées en les confrontant entre elles, ils ont résolu les conflits individuels et collectifs. Ils ont restauré l'équilibre psychique des victimes, en réhabilitant et en réintégrant les groupes vulnérables dans la société, en oeuvrant pour la sécurité et la cohabitation pacifique.



## « Le passé terrifiant ne meurt pas, il s'endort plutôt! » Témoignage d'un conseiller en traumatisme

Au moment de la 11<sup>ème</sup> commémoration du génocide, qui a dévasté le Rwanda, et plus précisément en mars 2005, j'ai reçu lors de nos consultations une mère veuve du génocide, âgée d'une quarantaine d'années qui s'adressait à nous suite aux symptômes graves de traumatisme qu'elle présentait : insomnie, cauchemars réguliers, hypervigilance, flash-backs, sentiment de solitude, anorexie généralisée, etc.

Son histoire se résume ainsi: pendant le génocide, elle s'est cachée dans la brousse avec son fils âgé de 13 ans qui était à quelque 150 mètres d'elle. Quand les « interahamwe »<sup>3</sup> l'ont découvert, il s'est mis à courir désespérément, alors que sa mère est restée dans sa cachette et n'a jamais pu savoir si son enfant avait été tué ou non. Ayant, elle, survécu au génocide, elle a raconté un jour son histoire à sa voisine. Cette dernière lui dit qu'elle pensait avoir aperçu son fils pendant l'exode dans une autre préfecture comme on appelait avant les districts, mais qu'elle n'avait pas su sa fin. Dès lors, la mère s'est mise à la recherche de son fils. Elle l'a cherché partout, dans tous les lieux communautaires où il aurait pu se trouver comme les écoles primaires, les orphelinats, les camps de réfugiés du Comité International de la Croix Rouge (CICR), etc. Quand en 2005, elle est arrivée en consultation, elle poursuivait toujours ses démarches, elle avait l'air désespérée et se trouvait dans un état fortement neurasthénique.

Comme cette femme le disait elle-même, au fil du temps elle continuait à développer d'autres symptômes post-traumatiques jusqu'à entendre son fils crier: «Au secours, au secours ! On m'a amputé la jambe, je ne suis plus capable de marcher pour quitter cette brousse!». Ces hallucinations lui revenaient souvent, quand elle était seule, pendant la nuit, ou lorsque la pluie tombait sur le toit de sa maison en tôles ondulées. À cela s'ajoutait un autre symptôme grave, où elle éprouvait le besoin irrésistible d'embrasser tout jeune garçon auquel elle trouvait des traits de ressemblance avec son fils. Cette pulsion était une source permanente de frustration.

Tout au long de son récit, j'ai été replongé dans ma propre histoire sans toutefois en être totalement conscient et j'ai repensé alors aux circonstances dans lesquelles mon petit frère cadet avait été tué. Comme justement le passé terrifiant ne meurt pas, cela m'a profondément touché, alors qu'auparavant cela n'avait occupé ni mes pensées ni mon temps, et je croyais l'avoir déjà oublié :

Lorsque les armées du Front Patriotique Rwandais (FPR) « inkotanyi »<sup>4</sup>, sont arrivées là où s'étaient réfugiés avec beaucoup d'autres personnes mon petit frère et ma petite soeur. Ceux parmi les réfugiés qui étaient du côté des « interahamwe » ont fui en masse, et c'est ainsi que mon frère en question est parti

avec eux à l'insu de sa grande soeur. En cours de route, une voisine qui l'a rencontré et qui le connaissait, a eu pitié de lui et l'a pris sur son dos car il était fatigué disait-elle. Arrivés à Gitarama, un « interahamwe », un de nos voisins qui habitait à 50 mètres de chez nous et qui connaissait très bien mon frère, a obligé la fille à mettre le petit par terre et il l'a tué à coups de machette.

Le fait qui m'a fait revenir sur mon histoire pendant l'entretien avec cette veuve, c'était le souvenir d'une période juste après le génocide où, n'ayant également aucun renseignement sur la mort de mon petit frère, j'avais fait les mêmes démarches qui n'avaient toujours pas abouti au moment où cette patiente est venue en consultation. Mais heureusement, quelques mois plus tard, la même fille qui était devenue témoin du meurtre de mon frère est revenue pour raconter à ma petite soeur les circonstances de la mort de notre frère que je croyais avoir oubliées ou tout du moins avoir chassées de mes pensées, mais en fait, cette problématique sommeillait toujours en moi.

Grâce à l'assistance et aux séances de supervision régulières dont bénéficient les conseillers en traumatisme, j'ai trouvé

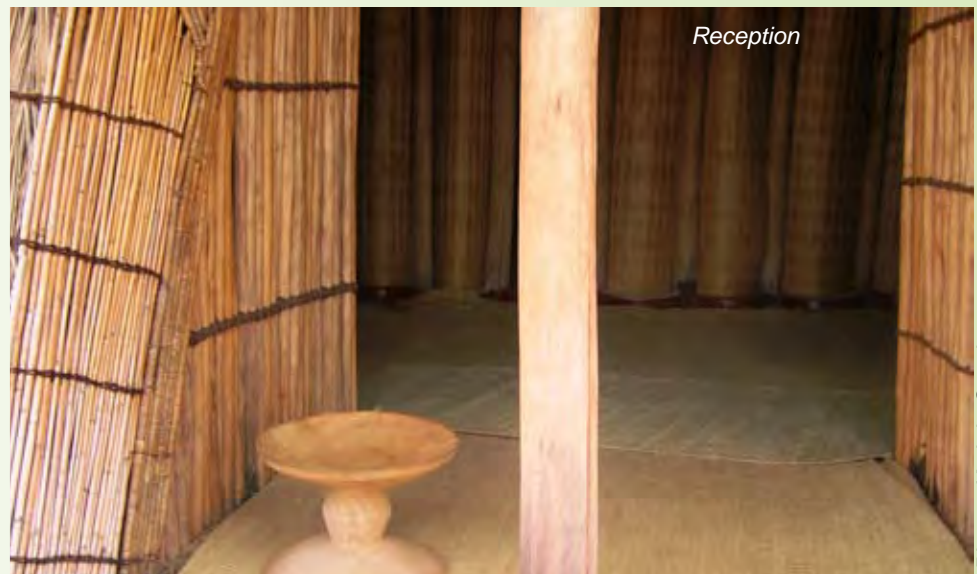


Photo : Kathrin Groninger

la force de continuer les consultations avec cette patiente, dont l'état s'est considérablement amélioré. Son amélioration est liée aussi aux conditions socio économiques dans lesquelles elle vivait. En général les conditions de vie des victimes sont très dures et les moyens d'action pour y remédier très limités. Néanmoins, force est de constater que plus les conditions socio économiques sont satisfaisantes pendant le suivi psychosocial, plus les risques d'échec du traitement et de rechute diminuent.

s

Bonjour Yvonne<sup>5</sup>, est-ce que tu pourrais te présenter, nous dire quelques mots sur ta personne ?

J e m'appelle Yvonne, j'ai 24 ans et je viens de Muhanga. J'ai été obligée d'arrêter l'école en troisième secondaire à cause d'une maladie.

À cause de quelle maladie tu as dû interrompre l'école secondaire ?

J'ai été violée deux jours d'affilée pendant le génocide. Ensuite, ils m'ont frappée avec des machettes (l'assistante psychosociale soulève un peu sa jupe et montre une cicatrice qui remonte sur toute la cuisse). J'ai le même genre de cicatrices dans le dos et dans le bas ventre. Après les coups de machettes, ils m'ont jetée dans une fosse. Elle était encore remplie de cadavres. Pendant plus de cinq ans, ma blessure au bas-ventre a toujours plus ou moins continué à saigner.

Est-ce que tu as obtenu une aide financière du FARG pour les soins médicaux ?

Avega (une association de veuves du génocide) m'a prise en charge financièrement. J'ai vu beaucoup de médecins, mais rien n'y a vraiment fait. Il s'agit de lésions internes et, jusqu'à aujourd'hui, j'ai toujours des douleurs très violentes.

Qu'est-ce qui est arrivé à ta famille pendant le génocide ?

Toute ma famille a été massacrée. Mes parents et mes six frères. J'étais la seule fille.

Est-ce que tu étais présente, lorsqu'ils ont été tués ?

Oui, j'ai tout vu.

Qui étaient les assassins ? Des militaires, des Interahamwe ou des voisins ?

C'étaient nos voisins, je les connaissais tous.

Comment la vie a-t-elle continué pour toi après le génocide ?

À la fin du génocide, je n'avais plus de chez moi, plus de maison. D'abord, j'ai trouvé refuge chez des voisins qui avaient survécu au génocide. Ensuite, j'ai reconstruit une hutte sur la parcelle de mes parents et j'y ai habité. En plus de ça, j'ai recherché des survivants de ma famille. J'ai retrouvé trois cousins et une de mes cousines. Je les ai pris chez moi et puis je me suis occupée d'eux. Tous les autres membres de ma famille ont été tués, oncles, tantes, tous. Ça n'a pas été facile de les élever, mais j'essaie quand même. J'essaie de donner le meilleur de moi-même.

Comment tu as fait pour organiser ta vie à ce moment-là, pour t'occuper de toi et de tes cousins ?

<sup>5</sup> Nom et lieu changé par la rédaction.





Sortir de l'obscurité

Photo : Kathrin Groninger

Ça n'a pas été facile surtout juste après la guerre. Puis, au bout d'un certain temps, nous avons obtenu une aide financière du FARG. Sinon, on s'est débrouillé nous-mêmes, on a cultivé la terre et on s'est nourri de nos récoltes.

Depuis quand tu travailles comme assistante psychosociale à Kanyarwanda/Ibuka ?

Maintenant ça fait environ un an et demi.

Qu'est-ce qui t'a amenée à ce projet ?

J'ai été moi-même sévèrement traumatisée. Une conseillère en suivi post traumatique s'est longtemps occupée de moi et puis elle m'a proposé de travailler moi-même comme assistante psychosociale. J'ai accepté et j'ai suivi une formation d'une semaine. J'ai commencé à travailler juste après pour les procès Gacaca.

Est-ce que tu t'es sentie prête après une semaine seulement de formation de pouvoir aider les témoins lors des procès Gacaca ainsi que de pouvoir intervenir dans les situations de crises ?

C'était dur au début mais j'ai essayé. J'ai donné le meilleur de moi-même. Ensuite, je suis allée voir une conseillère d'Avega qui a continué à me former et à me conseiller personnellement.

Qu'est-ce qui a changé pour toi depuis le commencement de ton travail ?

Ça m'a beaucoup aidé à gérer mes problèmes. Aider d'autres gens m'a permis de consolider ma personnalité. Avant, je refusais l'idée même de voir les assassins de mes parents. En fait, je ne voulais voir aucun Hutu et j'ai beaucoup pleuré. Aujourd'hui, j'ai appris à faire avec.

Est-ce que les assassins de tes parents ont été arrêtés et condamnés ?

Oui, ils ont passé 9 ans en prison et sont de nouveau en liberté. Aujourd'hui, ils revivent près de chez moi comme voisins.

Est-ce que tu as témoigné contre les coupables ?

Oui, je l'ai fait. Aussi bien devant un tribunal régulier que devant un tribunal Gacaca. Mais je n'ai pu témoigner que contre les assassins de mes parents, pas contre mes agresseurs. Je ne connaissais pas les hommes qui m'ont violée. Les assassins de mes parents ont comparu devant un tribunal Gacaca en 2006. Ils ont alors reconnu avoir tué mes parents et mes frères et soeurs et ils m'ont demandé pardon. Grâce à leurs aveux et à leur repentir, on les a libérés immédiatement après. Pour moi, c'est difficile de leur pardonner.

Est-ce que tu peux pardonner à ces hommes ?

Honnêtement, ce n'est pas facile. En réalité, je ne peux pas et je ne veux pas. Mais je n'ai pas le choix. L'État l'exige.

**Comment arrives-tu à vivre maintenant avec ces gens comme voisins ?**

Quand je les vois, je ressens à chaque fois comme un coup et souvent, j'ai peur. C'est une situation désagréable pour les deux parties. Après leur sortie de prison, ils ont lancé des pierres sur ma maison. A cette époque là, mes cousins et moi vivions de nouveau dans un climat de grande peur. Mais nous ne pouvons pas partir ailleurs, nous n'en avons pas les moyens. Au bout d'un certain temps, nous sommes allés à la police et nous avons demandé protection.

**Et aujourd'hui, tu te sens en sécurité ?**

Oui, maintenant je n'ai plus peur. Mais pas à cause de la protection de la police, car en fin de compte ça n'empêche rien. Tout simplement parce que je n'ai pas d'autre choix.

**Tes cousins vivent toujours chez toi ?**

Oui, nous vivons toujours ensemble. Jusqu'à présent, ils vont tous bien. Ils vont tous à l'école. J'en suis un peu fière. Si j'avais les moyens financiers, j'aimerais bien aller à l'université. Mon rêve, c'est de faire médecine ou du journalisme.

**Comment s'organise ta vie de tous les jours ? Comment se déroule le travail quotidien d'une assistante psychosociale ?**

Je ne peux pas faire un travail physique dur parce que mon corps est limité à cause des coups de machettes qui me font toujours mal. En tant qu'assistante psychosociale, je me rends une fois par semaine à un procès Gacaca, je me présente et j'aide les gens qui s'effondrent ou qui ont une crise. Les gens viennent aussi souvent me voir à la maison et veulent parler, me demandent des conseils et de l'aide.

**Est-ce qu'il y a également des accusés qui viennent te voir ?**

Oui, tous ceux qui ont un problème viennent me voir. Tous ceux qui n'arrivent pas à assumer leur passé. Mais ce ne sont jamais des accusés de mon quartier. Ça serait trop dangereux car les génocidaires ont parfois des crises de rechute et, dans leur tête, ils retombent dans le passé. Alors, il se peut qu'ils t'agressent pour te tuer car ils se sentent reprojétés dans le passé.

**Tu peux donner un exemple d'un génocidaire qui t'a demandé de l'aide ?**

Oui bien sûr, un jour, j'ai été appelée dans un district voisin pour aider un accusé. Il avait reconnu avoir tué un homme pendant le génocide. Il m'a demandé comment demander pardon au fils de sa victime. Cet homme avait un sérieux conflit, il regrettait vraiment et il a beaucoup pleuré.

**Comment assumes-tu le fait que tu assistes des meurtriers ?**

Ce n'est pas facile. J'essaie d'assumer, mais souvent, ça va delà de mes forces. Alors, je m'adresse à ma coordinatrice de projet. Elle me donne des conseils comment gérer cette situation et dans la plupart des cas, je continue à encadrer les génocidaires.

**Est-ce qu'il t'arrive souvent d'atteindre tes limites ?**

Non, pas vraiment. Ça m'est arrivé deux fois quand j'ai commencé à travailler comme assistante psychosociale. Et là, j'étais complètement paumée. Travailler avec des meurtriers c'est dur. Heureusement, toutes les formations permanentes m'aident beaucoup.

*(À ce moment-là, nous avons dû interrompre l'entretien car la traductrice – elle-même survivante – ne pouvait plus retenir ses larmes. La conversation ci-dessous s'est poursuivie une semaine plus tard.)*

**Est-ce que ton statut a changé dans ton groupe depuis que tu travailles comme assistante psychosociale ?**

En fait, on ne m'a pas fait de problèmes. Certains pensent que je suis folle, que j'aurais tout oublié simplement parce que maintenant j'aide des gens et que je parle du passé.

**Et en réalité, tu peux oublier ?**

Non. Je ne pourrai jamais oublier mais je dois faire comme si. Dans mon travail et dans ma vie de tous les jours, je dois toujours faire comme si j'avais oublié.

**Ton travail t'impose une confrontation quotidienne avec le passé. Comment gères-tu cela ?**

Quand je sens que c'est trop, que je n'y arrive plus, je demande conseil aux conseillères en traumatisme qui m'encadrent. D'un autre côté, je ne peux pas passer mon temps à souffrir. J'essaie aussi de ne parler qu'à ceux qui ont vécu quelque chose de semblable. C'est plus facile pour moi. Quand je travaille avec des génocidaires, je ne parle jamais de moi, ils me racontent seulement ce que eux ils ont fait.

**Donc, cela veut dire qu'il t'arrive aussi de raconter ton histoire personnelle lorsque tu parles à des rescapés dont tu assures le suivi psychosocial.**

Oui, on échange nos idées.

**Comment fais-tu pour gérer tous ces récits, ces conversations le soir après le travail ?**

Le soir, je n'ai plus le droit d'y repenser, je n'ai pas le choix tout simplement.

**Pourquoi, qu'est-ce qui se passerait sinon ?**

Pendant notre formation, on nous a appris comment refouler de telles pensées en pensant par exemple à notre avenir. Et puis je dois rester forte devant mes cousins et je ne peux pas

me permettre de m'effondrer devant eux.

À ton avis, quels sont les plus grands problèmes des rescapés aujourd'hui ?

La majorité des rescapés n'a personne avec qui dialoguer car la plus grande partie de leur famille a été assassinée. À cela s'ajoute que la plupart des rescapés sont très, très pauvres et n'ont pas suffisamment d'argent pour bien se loger ou pour payer les soins médicaux.

Comment les rescapés ressentent-ils le fait de vivre à proximité des coupables ? Quelle est ton impression ?

C'est une tâche très difficile mais nous devons faire ce que l'Etat exige de nous. Même si les procès Gacaca parviennent à mettre quelques meurtriers derrière les barreaux, on les retrouve en liberté quelques années plus tard. Il faut bien s'en accommoder d'une certaine manière.

Est-ce que tu crois que beaucoup de rescapés redoutent cette proximité ?

Ils ont souvent très peur. Bien sûr, le génocide est terminé, mais quelquefois, j'ai l'impression qu'il se poursuit en silence dans les villages. Beaucoup de rescapés sont intimidés et certains sont empoisonnés.

Est-ce que tu penses que les traumatismes des rescapés sont curables ?

Non, pas vraiment. Peut-être que nous pourrions vivre en paix s'il y avait des quartiers pour les rescapés et des quartiers pour les autres.

Quels effets une situation de promiscuité entre les coupables et les rescapés peut-elle avoir sur les traumatismes psychologiques de ces derniers ?

Ce qui ne cesse de continuer à traumatiser les gens, c'est de voir les coupables en liberté. On les voit avec leurs parents, leurs familles, leurs amis et tu sais pertinemment qu'ils ont assassiné ta famille, tes parents et tes amis. Tu vis dans une petite hutte qui a été démolie et tu te demandes si c'étaient eux qui l'ont démolie.

Est-ce que ta fonction d'assistante psychosociale t'a permis de mieux assumer cette promiscuité avec les coupables ?

Oui, le travail en lui-même et les nombreuses formations m'ont beaucoup aidée à mieux assumer mes traumatismes, en particulier la bonne relation avec ma conseillère en traumatisme. Dans la mesure où ces conversations m'ont apporté quelque chose, j'ai voulu à mon tour apporter mon soutien à d'autres personnes. Par contre, ce que je ne peux pas accepter, c'est l'idée que ceux qui m'ont violée vivent encore.

*(À ce moment précis, l'entretien fut suspendu car la jeune femme éclata en sanglots.)*

## GACACA

Le processus Gacaca (kinyarwanda : la pelouse) a eu comme mission de connaître la vérité sur ce qui s'est passé pendant le génocide et d'accélérer les procès juridiques qui suivaient. Il est prévu qu'ils se termineront à la fin de l'année 2007. D'éviter une culture de l'impunité au Rwanda et aussi de renforcer le processus de la réconciliation restent des objectifs importants. Dans les zones pilotes les activités des Juridictions ont été lancées en 2002 et à l'échelle nationale en 2004. Environ 12.000 sites de sont installés dans les cellules et dans les secteurs du pays. Ils sont dirigés par les personnes élues dans la communauté qui ont reçu une formation de base sans être des juges professionnels.

Les crimes du génocide ont été classés dans les 3 catégories suivantes:

1. Les planificateurs et organisateurs des crimes, ainsi que les autorités politiques des parties politiques, de l'armée, de la police, et autres aussi que les personnes auteurs des violences sexuelles (jugés par les Juridictions ordinaires)
2. Les auteurs ou complices des actes de génocide ayant entraîné la mort, la torture, des blessures ou des traitements inhumains sur les cadavres des victimes (jugés par les Juridictions Gacaca dans les secteurs)
3. Les personnes ayant commis des actes relatifs aux biens matériels (jugés par les Juridictions Gacaca des cellules)

Le Service National des Juridictions Gacaca (SNJG) constate environ un nombre de 800 000 accusés toutes catégories confondues.

Dans la 1<sup>ère</sup> catégorie ils restent 7.300 cas de crimes à résoudre. On a compté 438.000 cas, faisant partie de la 2<sup>ème</sup> catégorie, dont environ 100.000 cas non traités (à cause des décès et des disparus) et 71.600 cas à résoudre. Dans la 3<sup>ème</sup> catégorie, ils restent 154.300 personnes à juger d'un total de 517.000 cas, dont 190.000 cas ont trouvé un accord non juridique.

Les obstacles rencontrés pendant les Juridictions Gacaca sont toujours nombreux : la corruption du part des personnes accusées, l'idéologie génocidaire persistante, l'intimidation à l'encontre des rescapés du génocide et des témoins continue, la destruction du matériel utilisé dans la collecte d'informations et le nombre des juges GACACA eux-mêmes accusés de crimes de génocide.

Bonjour Monsieur K<sup>6</sup>. Vous voulez bien vous présenter brièvement ?

J e m'appelle Théodore, K. marié, un enfant. Récemment, mon enfant est décédé de manière imprévisible. Mais ma femme va bientôt mettre un deuxième enfant au monde. Je vis dans le secteur de Kabarondo. En 1994, beaucoup de gens ont été assassinés là-bas. Les estimations s'élèvent à environ 32 000 morts. J'ai un commerce à Rukumberi et c'est pourquoi j'ai de bons rapports avec la plupart des gens du village. Chez nous, les gens s'entendent dans l'ensemble, mais c'est quand même un peu compliqué. Les gens font des efforts pour suivre les directives, mais en leur fort intérieur il n'y a pas de vraie réconciliation. Les gens s'entendent, mais c'est difficile pendant les procès Gacaca car ils doivent parler du génocide et ça fait mal. Les gens préféreraient ne pas en parler. Les accusés avouent en effet qu'ils ont tué, mais n'avouent jamais qu'ils ont pillé. Car sinon, il faudrait qu'ils indemnisent leurs victimes.

Quels groupes exactement préféreraient ne pas parler du génocide ?

Les deux groupes. Les accusés et les prisonniers ne veulent pas s'incriminer mutuellement et d'une certaine manière, ils ne témoigneront jamais contre l'un des leurs. Les rescapés, eux, témoignent et portent des accusations, mais les meurtriers sont remis en liberté après de simples aveux et des demandes de pardon sincères ou pas. À l'heure actuelle, de nombreux rescapés préfèrent ne pas témoigner contre les accusés parce qu'ils savent parfaitement que ces personnes vont bientôt ressortir de prison et qu'ils vont se réinstaller dans le voisinage. C'est à ce moment là que cela peut poser de graves problèmes.

Cela signifie que bon nombre de rescapés ont peur de témoigner pendant les procès Gacaca ?

Exactement. Beaucoup se posent la question de comment peut-on revivre ensemble après ça et préfèrent baisser les bras. Je peux citer plusieurs cas. Par exemple, un génocidaire est condamné à 25 années de prison dont 12 de travaux d'intérêt général. Et pendant toute cette période, la personne concernée continue à vivre chez elle et les rescapés se demandent alors ce que le génocidaire va bien pouvoir faire pendant tout ce temps puisqu'il habite directement à côté de chez eux. Les condamnés attaquent souvent les rescapés verbalement et les intimident. Mais le plus fréquemment, ce sont les familles des détenus qui terrorisent.

Pensez-vous qu'on puisse vraiment guérir les traumatismes des rescapés ?

À long terme jamais, mais temporairement, je pense que oui. En ce qui concerne un traitement de fond, je suis pessimiste car les rescapés n'ont souvent personne à qui parler. Pour la plupart sont seuls car leur famille a été assassinée. Sur le plan matériel, ils sont également délaissés : quand ils

ont besoin de produits de première nécessité et qu'ils ne peuvent pas les obtenir, cela réveille en eux une expérience traumatique. Le même phénomène se produit également pendant les procès Gacaca : les assassins de l'époque nient tout en bloc et les rescapés ne se sentent pas pris au sérieux.

À votre avis, que déclenche-t-il chez un rescapé le fait de voir quasiment tous les jours les assassins de l'époque ?

Dans l'ensemble, ils ont de bonnes relations, il faut qu'ils cohabitent. Les Tutsis ont très souvent des « bonnes » qui sont pour la plupart Hutu et on vit donc ensemble sous le même toit. On se rencontre aussi dans le monde des affaires, on boit un verre ensemble dans les cafés. Pourtant, les membres des différents groupes se critiquent sans cesse entre eux, c'est à dire qu'ils mettent toujours en évidence les préjugés existants envers l'autre groupe. Par exemple, les Tutsis disent que les Hutus sont des meurtriers, dans les conversations, on fait toujours allusion à la guerre et au génocide et on montre du doigt l'autre groupe.

Où étiez-vous en 1994 pendant le génocide ?

J'étais à Kinigi/Ruhengeri. À partir de 1994 j'ai combattu comme soldat dans les rangs du FPR. J'ai adhéré au FPR en 1994. Ruhengeri était alors le territoire d'Habyarimana. Au début, j'ai aidé les soldats du FPR à porter du matériel. J'ai vu beaucoup de morts pendant cette période, des victimes du génocide. Alors à chaque fois, je pensais à ma famille, comment elle allait. À l'époque, je voulais très souvent en finir tout simplement après toutes les choses que j'avais vues. Je perdais toute ma joie de vivre. Et puis je suis devenu soldat du FPR. Par contre, j'ai eu un problème à cette époque : je n'ai pas compris pourquoi de nombreux Hutus se battaient pour le FPR. Le FPR est arrivé pour combattre le régime de Habyarimana et, en même temps, un certain nombre de Hutu se battaient dans ses rangs. Beaucoup venaient d'Ouganda, mais quelques-uns aussi du Rwanda. Les Hutus sont en général robustes et forts. Parmi les soldats faits prisonniers, un certain nombre a viré de bord et a combattu dans les rangs du FPR.

Quand vous êtes rentré chez vous, comment se présentait votre village ?

Un seul membre de ma famille a survécu. Je n'ai rien reconnu, tout avait été détruit. J'ai alors demandé aux voisins ce qui s'était passé et les assassins eux-mêmes m'ont montré où se trouvaient les corps de ma famille. Mais ils n'ont pas avoué que c'étaient eux qui les avaient tués.

Vous étiez marié à l'époque ?

Non.

Qui de votre famille a survécu aux massacres ?

<sup>6</sup> Nom et lieu changé par la rédaction.

Mon grand frère, mais aujourd'hui il est mort. Avant, nous étions 7 frères et sœurs dont trois étaient mariés et avaient leurs propres enfants. Mon frère, le seul qui a survécu, avait déjà 7 enfants à lui à l'époque, ils ont été assassinés.

**Avez-vous enterré votre famille vous-même ?**

Seulement mon petit frère et puis plus tard mon frère qui est mort après le génocide. Je n'ai pas pu enterrer mon petit frère entièrement puisque sa tête manquait. Les formations que j'ai faites m'ont beaucoup aidé à surmonter.

**Depuis quand vous travaillez comme assistant psychosocial ?**

Depuis le début des procès Gacaca, mais j'avais déjà commencé à aider des gens auparavant. À ce moment-là, la Croix-Rouge avait commencé à former des gens comme assistant psychosocial.

**Comment en êtes-vous arrivé à travailler comme assistant psychosocial ?**

Je compare cela à un artiste; l'art est inné chez l'artiste. Pour ma part, j'ai toujours voulu aider les gens.

**Depuis que vous avez commencé à travailler comme assistant psychosocial, est-ce que quelque chose a changé dans la façon dont vous assumez votre propre passé ?**

Pour dire la vérité, j'étais soldat et les soldats ont vu l'atroce vérité. Dans l'armée, nous avons accueilli des hommes qui ont viré de bord et après leur avoir donné des armes ont même admis avoir tiré sur nous auparavant. Certains ont tiré sur des amis à moi et même avec ces gens-là j'ai réussi à m'entendre. Mon idée c'était de pouvoir aider les deux bords en devenant assistant psychosocial, aussi les Hutus. J'ai pris l'initiative de devenir médiateur afin que les habitants de la colline puissent se réconcilier. Par exemple j'ai acheté un ballon de foot et aujourd'hui, les membres des deux groupes jouent au foot ensemble.

**Est-ce que vous savez qui a tué votre famille ?**

Non, je ne l'ai jamais su. Par contre, celui que j'accuse, c'est l'instigateur du massacre, le responsable des milices du secteur.

**Est-ce que cet homme vit en liberté aujourd'hui ?**

Oui, mais quelque part à l'étranger.

**Votre rôle dans le village a-t-il changé depuis que vous travaillez comme assistant psychosocial ?**

Il y a eu des changements dans ma vie. On remarque que les gens me font confiance. Beaucoup sont venus pour me parler et désormais ils me font confiance. Ces mêmes personnes ont raconté à d'autres que je les avais aidées. Les gens m'appellent souvent, mais je n'ai pas toujours le temps. Mais le plus souvent, ils ne veulent parler qu'avec moi. En général, les gens m'appellent quand ils sont au bord de la crise.

**Ce sont plus les hommes ou les femmes qui appellent ?**



*Vers une cohabitation pacifique*

Photo: Heide Rieder

Parmi les rescapés ce sont surtout des femmes, par contre parmi les génocidaires ce ne sont pratiquement que des hommes. Je fais un travail d'encadrement plus intensif avec ces hommes là, par exemple, je recherche ceux qui ont un comportement anormalement agressif.

**L'agressivité est-elle un phénomène qui s'observe parmi les membres des deux groupes ?**

À mon avis, elle s'observe plus chez les anciens assassins, surtout pendant les procès Gacaca. Certains des rescapés ne veulent ni participer aux procès Gacaca ni témoigner. Beaucoup ne sont pas d'accord avec la politique de l'Etat.

**Parmi les personnes que vous encadrez, quel est le pourcentage de rescapés et celui de génocidaires ?**

La plupart des cas sont des rescapés. Ces personnes reconnaissent les conséquences du génocide et les traumatismes qui en découlent et s'adressent à moi. Les génocidaires quant à eux ne viennent jamais d'eux-mêmes. Parmi les rescapés, les hommes en général ne veulent pas montrer qu'ils n'arrivent pas à assumer le passé. On le ressent chez eux lors des procès Gacaca, ils ne peuvent pas rester jusqu'au bout, ils partent avant la fin des séances et vont boire quelque part.

À votre avis, quels sont les plus grandes difficultés des rescapés à l'heure actuelle ?

À mon avis, d'abord le fait que les attentes de beaucoup de rescapés n'ont pas trouvé de réponses. C'est un programme mis en place par l'Etat avec un objectif précis. Toutefois, les rescapés ressentent les juridictions comme une concession de l'Etat envers les meurtriers. Je pense que si l'on veut que le Rwanda avance, on ne peut pas laisser tous les assassins en prison. Quoiqu'il en soit, le Rwanda se compose d'une majorité de Hutus. Les rescapés veulent que Gacaca s'arrêtent bientôt parce qu'ils sont en désaccord avec les jugements. Si par exemple, un assassin a une peine de 25 ans dont 12 années de travaux d'intérêt général (vit donc chez lui) et 8 années de sur-sis, il passera donc en tout 5 ans en prison.

Vous pensez que les rescapés vivent constamment dans la peur ?

Oui, ils ont peur.

À votre avis, quels sont les plus grandes difficultés des accusés et de leur famille à l'heure actuelle ?

Ils ont un grand problème car ils ne savent pas si les rescapés leur ont vraiment pardonné.

Vous voulez dire par là que la plupart des assassins regrettent sincèrement ?

Non, la plupart ne regrette pas vraiment. Mais ils se demandent si les Tutsis leur pardonneront un jour ou s'ils vont se venger. Et cette peur empêche justement que les relations entre les deux groupes ne s'approfondissent. Comme je l'ai dit précédemment, nous avons ici dans le pays une majorité Hutu et dans certaines régions ne vivent aucun Tutsi. Dans ces mêmes régions, les Tutsis sont toujours considérés comme des ennemis. C'est justement là où les Hutus ont peur des Tutsis et de la vengeance des rescapés.

D'après vous, est-ce qu'ils ont peur de l'Etat ou des rescapés ?

Ils n'ont pas peur de l'Etat, ils ont peur des rescapés.

Croyez-vous que les Rwandais vont continuer encore longtemps à penser en catégories Tutsi-Hutu ou que les générations à venir ne feront plus de différences entre les Rwandais ?

À l'heure actuelle, les Juridictions Gacaca ont encore lieu et les deux parties s'accusent mutuellement. À la fin des procès, on se rend toujours compte à quel point les deux parties ne peuvent pas oublier ces événements terribles. Il y a toujours des accusateurs et des accusés et cela crée une mauvaise ambiance. Par contre, quand les procès Gacaca auront pris fin, quand nous n'aurons plus cette obligation d'en parler, nous pourrions vivre en paix. Les procès Gacaca provoquent sans cesse de nouvelles situations de trauma, surtout quand les génocidaires racontent des détails cruellement sordides. Nous vivons tous ensemble sans problème à la fin des Juridictions Gacaca.



Dans la perspective du suivi psychosocial comme l'un des moteurs du traitement des troubles psycho-traumatiques et comme élément essentiel contribuant à la stabilisation de la paix, nous aimerions faire un essai de synthèse des principaux résultats du projet et de nos perspectives d'avenir.

Grâce à l'intervention des assistants psychosociaux et des conseillers en traumatisme nous avons constaté des changements positifs à différents niveaux. Du point de vue juridique, ils ont aidé les victimes à oser témoigner et à prendre part aux Juridictions Gacaca. Certaines d'entre elles ont obtenu des informations sur la mort des leurs et sur l'endroit où se trouvent les restes des corps des leurs pour pouvoir enfin les enterrer en toute dignité. Dans leurs secteurs d'activité respectifs, les assistants psychosociaux et les conseillers ont sensibilisé et influencé aussi bien les juges que les assemblées dans la façon d'appréhender les personnes traumatisées et leurs témoignages. Ils ont appris à faire attention à ce qui est dit et à la manière de le dire. Les conseillers et leurs assistants ont su revaloriser les témoignages et les émotions des personnes traumatisées devant les juges et les assemblées. Désormais, pendant les procès Gacaca, si une personne en crise quitte l'assemblée avec l'assistant psychosocial pour se calmer, on attendra son retour pour poursuivre l'écoute de son té-





Photo : Heide Rieder

### *Le Service de Trauma counselling*

moignage, alors qu'avant, les cas de traumatisme n'étaient pas pris au sérieux et tout le monde s'improvisait soignant pour aider toute personne en crise. Chacun à sa manière bien sûr. À la longue, les personnes ont finalement compris ce qu'est un traumatisme et que ce n'était pas une stratégie pour faire semblant ou pour attirer sur soi l'attention des autres. De fait, l'assistance prononce moins de paroles blessantes à l'égard des personnes traumatisées et on ne les traite plus de fou ou d'ivrogne. Cela s'observe par le fait que lorsque le juge ou l'assemblée soupçonnent un comportement de crise, ils font appel aux assistants psychosociaux et aux conseillers les plus proches pour intervenir. Les individus mais aussi les institutions telles les écoles ou autres ont pris conscience de la réalité du trauma et ils savent désormais à qui s'adresser pour trouver de l'aide.

La présence et la possibilité d'avoir recours aux assistants psychosociaux ont amélioré l'ambiance sur les collines et procurent un sentiment de protection. A Kayonza par exemple, au début du projet pendant les Juridictions Gacaca, nous avons eu le cas d'un prisonnier qui niait avoir tué la mère d'un garçon, crime dont il était accusé. Ceci a provoqué la colère du garçon qui s'est mis à frapper ce prisonnier et qui a déclenché une vague de violences pendant le procès. Un des mérites de l'intervention psychosociale c'est d'avoir permis

aux assemblées de changer leur façon de réagir pendant les procès. Grâce au suivi psychosocial, les individus ont appris à se contrôler ce qui a contribué à plus de sécurité lors des juridictions.

Les victimes de traumatisme se confrontent à leur problématique en approchant les assistants psychosociaux et les conseillers et en leur parlant de leurs souffrances et du passé. Certains retrouvent la force de se regrouper pour se soutenir mutuellement. Cette prise en charge régulière et efficace par des intervenants a pu dans certains cas faciliter la réintégration personnelle des victimes. De même, pour les assistants qui ont souffert eux aussi de troubles post traumatiques, ce travail leur a permis de sortir de leur statut de « victime » en assumant des responsabilités pour les autres. Quant aux conseillers en traumatisme, ils ont reçu un réel appui provenant de leur travail en réseaux avec les assistants psychosociaux et les autorités locales et qui ont, elles aussi, bénéficié de ce projet. Il semble donc que le suivi psychosocial contribue au processus de réconciliation et de paix au sein des populations locales en oeuvrant tout en même temps à la restauration d'une intériorité pacifiée.

Cependant, il faut souligner que le contexte rwandais exige une approche très prudente vu la complexité des conflits et des risques multiples que l'intervention psychosociale peut engendrer. Si l'on s'engage exclusivement pour les rescapés on encourt le risque d'une double victimisation : celle que les rescapés portent à leur propre égard se cumule à celle que les autres sont parfois tentés de leur faire supporter. Cela entraîne une stigmatisation du groupe et un manque de respect envers les individus. Les stéréotypes ethniques selon lesquels les Tutsis seraient victimes et les Hutus auteurs de violences risquent d'être renforcés. Pour éviter les implications ethniques et les stigmatisations dans le travail nous avons mis en place une assistance pour les « victimes de traumatisme », en sachant bien que le traumatisme des survivants du génocide ne peut être envisagé de la même façon que celui des bourreaux.

Les acteurs du projet psychosocial sont bien sûr influencés par leur vécu familial et la plupart d'entre eux sont des rescapés, ce qui n'est pas sans poser d'importantes difficultés. Dans le cadre des procès Gacaca, ils sont confrontés à des témoignages qui concernent le meurtre de membres de leur propre famille. Prendre en compte et s'adresser, en tant que conseiller, à toutes les personnes traumatisées, y compris à celles qui sont accusées d'avoir tué exige donc tout à la fois un grand travail psychologique sur soi, un courage et une stabilité qui préservent d'une implication personnelle dans les conflits juridiques, tout en conservant une ouverture d'esprit.

Malgré tout, il faut être vigilant dès les premiers signes de traumatisme indirect qui se manifestent chez les conseillers et leurs assistants qui travaillent avec des personnes traumatisées. Nous avons vu à quel point les supervisions cliniques étaient essentielles ainsi que les échanges entre collègues pour créer un espace de dialogue où chacun puisse exprimer sa fatigue et ses propres frustrations. Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, la santé mentale et le traitement du

trauma sont des disciplines nouvelles au Rwanda et le besoin d'appui psychosocial et psychothérapeutique est énorme. Dans nos rapports statistiques 2007 nous avons enregistré 20 114 cas montrant des réactions post-traumatiques survenues pendant les Juridictions Gacaca sur une période de 8 mois dont 14 302 cas ont pu être gérés; en plus 7 717 cas de décompensation psychique (comportement de crier, de fuir en courant, tomber par terre, perdre conscience, etc.) dont 6 993 ont été pris en charge par les assistants et les conseillers. Tous ces cas nécessiteraient en plus de cette intervention de première urgence un suivi et un traitement psychothérapeutique régulier. Malheureusement les assistants et conseillers sont surtout sollicités pour des interventions de crise et beaucoup moins pour un suivi psychosocial durable. En dépit du personnel formé au Rwanda, il y a un grand manque de personnel qualifié et spécialisé. À cela s'ajoutent d'autres défis: En raison de la pauvreté généralisée, les patients n'ont la plupart du temps pas même les moyens financiers d'utiliser les transports en commun pour se rendre dans les centres spécialisés. D'autre part, même si l'on prévoyait un budget à cet effet, il n'est pas certain que les patients comprendraient l'utilité d'un tel suivi psychosocial, ce qui compromet la régularité indispensable des traitements. C'est la raison pour laquelle les assistants psychosociaux jouent un rôle d'intermédiaire important entre la population et les services spécialisés.

Il faut noter que le contexte politique, juridique et socio environnemental au Rwanda a eu une influence non négligeable sur la mise en application des activités du projet. Nous basant sur notre expérience du terrain, nous avons pu observer des réactions perturbées et anxieuses surtout parmi les rescapés, à la suite de certaines décisions juridiques ou politiques qui impliquaient des changements dans la Juridiction Gacaca. Récemment le Rwanda a dû faire face au problème de la surpopulation carcérale. On a alors assisté à des modifications concernant les catégories pénales des crimes perpétrés par les génocidaires. On a ensuite procédé à une libération massive de détenus, auxquels on a par ailleurs parfois prescrit des travaux d'intérêt général (TIG).

Les rescapés ont interprété ces mesures comme une faveur accordée aux génocidaires et car autant plus qu'elles étaient souvent accompagnées d'une diminution de peines. Aujourd'hui encore, ils ne se sentent pas préparés à accueillir dans leur milieu ceux qui sont accusés d'avoir tué les leurs. Ils réclament que les détenus reçoivent des formations de sensibilisation sur la cohabitation et l'intégration sociale sur les collines. Quant à eux ils ne reçoivent rien et ils doivent vivre et composer avec leur sentiment de peur et d'insécurité. D'autre part, ils ne comprennent pas non plus pourquoi la plupart des libérations de génocidaires se fait juste avant la commémoration du génocide, période au cours de laquelle ils revivent des moments douloureux de leur passé. Tout ceci génère un climat de malaise néfaste à la vie en communauté : mauvais voisinage, traumatismes variés, peur permanente, haine sous ses formes les plus diverses, frustration, refus de témoigner ou de participer aux Juridictions Gacaca, et parfois même regret d'avoir témoigné.

En effet, même si les procès Gacaca touchent à leur fin, traumatismes en tout genre, conflits communautaires et conflits d'ordre socio économique subsistent et subsisteront. Mais quel que soit le mode d'intervention politique, juridique et socio économique, dans la pratique, au sortir de longs conflits, il est bien difficile

de répondre à toutes les attentes. Les conflits restent, mais les juridictions auront certainement contribué à diminuer cet esprit de suspicion dont parlent Musonera et Mukarusanga dans le guide en Santé Mentale dans le contexte Gacaca: « Tous: victimes et bourreaux ont traversé des difficultés et portent le poids de l'histoire qui est la leur. Chacun de son côté vit une situation problématique aggravée par la crainte qu'ils s'inspirent mutuelle-



Photo : Heide Rieder

Site mémorial à Nyamata

ment, créant ainsi un sentiment d'exclusion qui ne s'exprimera pas dans la réalité, puisqu'ils habitent le même territoire<sup>7</sup> ».

Arrivés à ce point, nous soulignons qu'il est nécessaire de prévoir la gestion de la situation post gacaca pour continuer à venir efficacement en aide aux personnes traumatisées. Concernant l'avenir du projet, l'accent sera mis également, en plus du suivi psychologique post traumatique, sur la gestion des conflits et sur le renforcement du volet social. En fait, le soutien social et la prise en charge de sa propre vie après le traumatisme ont un effet réducteur de stress extrêmement important pour la guérison. La plupart des gens vivent en dessous du seuil de pauvreté. Beaucoup de personnes traumatisées sont confrontées jour après jour aux mêmes problèmes économiques (satisfaire les besoins de base; se nourrir, payer le minerval des enfants, le loyer etc.) qui renforcent les problèmes cliniques. C'est pour cela qu'il nous paraît important d'intégrer l'aspect socio économique dans le volet social. La plupart des conseillers en traumatisme sont surchargés de travail vu la complexité des problèmes de ceux qui les consultent. Nous prévoyons donc de faire intervenir des travailleurs sociaux qui puissent aider à mobiliser les ressources humaines et économiques existantes et mettre en place des coopérations avec de nouveaux bailleurs de fonds ou bienfaiteurs.

C'est à ce titre que Guedeney rappelait que les « personnes qui s'en sortent ne sont pas celles qui ont été les moins agressées, mais celles qui ont été le mieux soutenues<sup>8</sup> ».

Nous remercions les bailleurs de fond en particulier ZIVIK et le DED/ZFD, les associations Kanyarwanda et Ibuka, les autorités locales, tous les conseillers en traumatisme et assistants psychosociaux qui ont fait un travail remarquable ainsi que tous ceux qui ont contribué à la bonne marche de ce projet.

<sup>7</sup> Musonera, M.L., Mukarusanga, J. (2004). *Guide en Santé Mentale dans le contexte de Gacaca*. Kigali : Ministère de la Santé, page 145f.

<sup>8</sup> Vermeiren, E. (2005). *Importance du soutien social*. Vaiva, G. (Ed.). *Psychotraumatismes : prise en charge et traitements*. Paris : Masson

## EDITORIAL

### Ibuka

B.P. 625 Kigali  
Tél/Fax : (250) 576446  
Email: [ibukarwanda@yahoo.fr](mailto:ibukarwanda@yahoo.fr)  
Site Web: [www.ibuka.org](http://www.ibuka.org)

### Comité de Rédaction

Appoline BAKANSANGA  
Emilienne MUKANSORO  
Benjamin KUMPF  
Heide RIEDER  
Kathrin GRONINGER

### Kanyarwanda

B.P. 2138 Kigali  
Tél/Fax : (250)514970  
Email : [Kanyarwanda2005@yahoo.fr](mailto:Kanyarwanda2005@yahoo.fr)

### Assistance rédactionnelle

Sabrina SCHIRMER

### Mise en page

Dolph BANZA

### Photo du titre

Heide RIEDER

### Service Allemand de Développement (DED)

-Service Civil de Paix (ZFD)-  
B.P. 186 Kigali  
Tél/Fax : (250)576348/ 502524  
Email : [rwa@ded.de](mailto:rwa@ded.de)  
Site web : [www.ruanda.ded.de](http://www.ruanda.ded.de)

### Imprimerie

Muhima s.a.r.l.  
Tél. 55101089 / 573831

### Nous remercions :

Kathrin KAESTLE, Catherine FOULON,  
Florence PRUDHOMME  
et Thomas RIPPE

## Coordinatrices



Jaël NIRERE (KANYARWANDA)



Adélite MUKAMANA (IBUKA)



Kathrin GRONINGER (DED/ZFD)

